

ANNIVERSAIRES en MAI

4 : Jacqueline HÉTIER	22 : Suzanne de PARADA
7 : Myriam BERNÈDE	23 : Isabelle GLANDY
10 : Jimmy VALLAT	24 : Stéphane PRUDENT
11 : Marie ALYARI	25 : Cécile de BEAUCORPS
12 : Sandra MATAVAR	27 : Jean-Pierre BOULINEAU
16 : Frédéric JULIEN	28 : Pascal NICOLAS
16 : Samuel LAURENT	29 : Thierry MARCON
	30 : Jean-Luc SEURIN

Mathieu RÉYÈS

Mathieu est né le 17 décembre 1950. Il nous a quittés le lundi 29 mars 2021 des suites de la Covid 19 à l'hôpital de Langon. Il venait d'avoir 70 ans.

Il était un membre très actif du groupe 'Tambourin' de BAZAS. Il a participé à de nombreux pèlerinages notamment à LOURDES et aimait beaucoup rendre service.

Nous ne l'oublierons pas dans notre prière.

(Photo prise à LOURDES en 2009)



VILLES ET CAMPAGNES

Bulletin de la Pastorale des Personnes Handicapées

Diocèse de Bordeaux

6 rue de Ségur 33000 BORDEAUX — 05 57 22 96 01

mail : pphdiocesedebordeaux@gmail.com

site : <http://pph33.org>

n° 40

Avril 2021

PÂQUES



Alléluia, Christ est ressuscité ! pour Jésus, le 'confinement' dans le tombeau est fini !

Pour nous, un troisième confinement, mais nous restons en lien grâce au téléphone, aux courriers, à Ville et Campagne et à notre prochaine ...

'MESSE RENCONTRE'

Dimanche 2 mai 2021 de 14h à 16h.

Église St André de CESTAS

(1, place du chanoine Patry . Cestas)

Pour les déplacements , se munir de l'attestation ci jointe (page 4-5) . Cocher la case 6 (déplacement dans tout le département pour rejoindre un lieu de culte.)

En attendant la Joie de nous revoir et de célébrer ensemble, nous vous espérons en bonne santé et nous vous souhaitons bon courage.

Bernadette, Odile, Cécile

Michel, Frank-Aubrey, François et Vincent



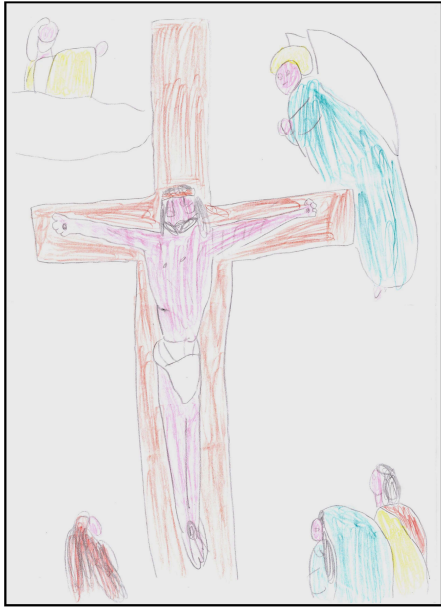
Chapelle des saints Anges gardiens CENON
Messe rencontre n° 3. 28 mars fête des RAMEAUX



Atelier
PASSION DE JÉSUS



VOS RÉALISATIONS



CRUCIFIXION
Lucas LEVIEUX



LUMIÈRE — VITRAIL
Agnès MICHON



Messe des Rameaux 2021 - CENON



TRYPTIQUE ET BOUGIE DE PÂQUES
Marielle BOUSSELET



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Valable en France métropolitaine (hors Outre-mer)

En application de l'article 130 de la loi n° 2017-1831 du 23 décembre 2017 portant loi relative au système éducatif, et de l'article 130 de la loi n° 2019-128 du 22 février 2019 relative à l'école.

Nom et prénom : _____
Date de naissance : / / _____
Adresse du domicile : _____

Je me déplace pour l'une des raisons suivantes :



Entre 6h et 19h Entre 19h et 6h

1 Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général

- Déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'enseignement ou de formation.
- Déplacements professionnels ne pouvant être différés, évitables.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle.
- Déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

2 Santé (convalescences et soins)

- Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (sans vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.

3 Miel familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants, situation de handicap

- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires, ou pour la garde d'enfants.
- Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnement.

4 Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance

- Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peut être réalisée à distance.

5 Déménagement

- Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile.
- Déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, ne pouvant être différés.

6 Achats, établissements culturels ou lieux de culte (au sein de mon département)

- Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité, pour les achats de commandes, ou pour bénéficier de prestations de services.
- Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel ouvert ou un lieu de culte.

7 Activité physique, de plein air, promenade (dans un rayon de 10 kilomètres autour de votre domicile)

- Déplacements liés à la promenade, à l'activité physique individuelle, à l'activité de plein air, aux besoins des animaux de compagnie.

<https://www.enseignementsup-rie.fr/annuaire>

8 Animaux de compagnie, le soir et la nuit

- Déplacements liés pour les besoins des animaux de compagnie (dans un rayon de 1 kilomètre autour du domicile).

* Pour les personnes résidant aux frontières d'un département, une distance de 30 kilomètres au-delà du département est acceptée.

Le / / 2021 à _____
Signature